



Procès-verbal du Conseil d'établissement (validé le 11 juin 2015)

Séance du 12 février 2015

Mme Garrec, Proviseur, ouvre la séance à 17 h50, le quorum étant atteint.

17 membres votants du conseil sont présents : Mme Garrec, M.Casier, M. Simon, M. Chambrial, Mme Durrieu de Madron, Mme Khazzaka, Mme Cathelineau, Mme Vallejos-Regali, Mme Mirmiran, Mme Daher, M.Galeron, Melle Riedel, M. Ndenzako, Mme Montrat, Mme Babillon, Mme Strub, Mme Kamblé.

Mme Briat, conseillère culturelle de l'ambassade de France est absente excusée (souffrante).

Invités : M. Bitouzet, Attaché de sécurité intérieure à l'Ambassade de France, chargé des relations de sécurité entre le France et le Canada, Gracia Torres-Basanta, vice-présidente du CVL, Mme Florence PIOVANELLI, coordonnatrice PVE.

Secrétaires de séance : les enseignants

Adoption de l'ordre du jour

Madame Garrec modifie l'ordre du jour envoyé :

- Dans le but de ne pas retenir M. Bitouzet, Madame Garrec propose de commencer le C.E. par le point sur la sécurité.
- Ajout de 2 éléments au point 1- Pédagogie, vie scolaire, fonctionnement
 - Ouverture d'une classe de maternelle Petite Section l'année prochaine
 - Report du Conseil d'établissement du 10 avril en raison de l'absence de Madame Garrec

Approbation du PV de la séance du 25 novembre 2014

Le PV est adopté à l'unanimité.

1- Pédagogie, vie scolaire, fonctionnement

a) Bilan de la JPO du samedi du 7 février 2015

La nouvelle formule de cette année a permis une ouverture de 9h à 15h.

Ce fut un succès : 92 familles (56 familles l'an passé) enregistrées dont 58 familles pour les maternelles, 20 pour l'élémentaire et 14 pour le secondaire, une équipe mobilisée, des élèves présents avec ou sans leurs parents.

Madame Garrec rappelle que cette journée travaillée pour les enseignants et les personnels est compensée par un jour de congé prévu au calendrier scolaire de l'année. En réponse à une demande d'un parent, elle précise qu'il ne s'agit pas d'une journée de présence avec élèves.

Il est évident que cette formule est parfaite pour les maternelles mais moins pertinente pour l'élémentaire et encore moins pour le secondaire.

Cette formule ne sera pas reconduite l'année prochaine. Une nouvelle formule sera à trouver pour l'année prochaine. Un mix doit être trouvé en conseil pédagogique.

b) Calendrier de l'année scolaire 2015-2016 (pour vote)

Madame Garrec précise que, pour les 3 versions, il faut annuler la JPO prévue le 6 février (qui revient donc à 1 jour non travaillé) et qu'il faut donc rajouter une journée de travail à la fin de l'année scolaire. (calendrier 1 et 3 : fin des cours le 24 juin inclus, Calendrier 2 : fin des cours le 23 juin inclus)

La Direction présente les arguments en faveur du calendrier 3 :

- Élèves fatigués en février car période de froid intense
- Énormément d'absences durant ce temps de l'année
- Vacances de Noël pas très reposantes
- Le calendrier, ce sont les enfants qui le vivent
- Compensation par deux longues fins de semaine en mars et en mai
- En mars coupure en parallèle sur le March break à l'université

Les parents soulignent que c'est un grand changement au calendrier d'adopter le calendrier 3. Ils préfèrent les calendriers 1 et 2. Peu de parents vont pouvoir se libérer 2 semaines en février, le temps sera froid et les enfants seront à l'intérieur ou en camp, corrigeant peu le problème de fatigue et d'absentéisme. Les vacances de Pâques semblent plus reposantes afin de donner un dernier coup de collier pour la fin de l'année et la période d'examens. De plus, le 24 juin est la fête de la St Jean et devrait être respectée comme journée fériée au calendrier par égard aux personnes du lycée qui viennent du Québec.

De la même façon, à l'avenir, il serait souhaitable que la journée de la famille en Ontario soit incluse dans la période de vacances du Lycée Claudel.

Madame le Proviseur ne pense pas que l'argument de 2 semaines en avril pour les révisions des terminales soit pertinent pour imposer ce calendrier à tous les élèves. Elle ajoute que les élèves de terminales pourraient avoir plus de jours de révisions avant le bac si besoin.

Madame Pascale Durrieu de Madron (PVE) indique que la version 3 est plus équilibrée et que les élèves ont une vraie pause dont ils ont besoin en février.

M.Simon précise qu'il y a plus de 15% d'absences chez les petits qui ne sortent pratiquement pas en février. Les élèves représentants au CE sont favorables au calendrier 3 et prennent la parole en faveur de cette option. Les enseignants pensent que le calendrier 1 avec les 2 semaines en avril correspond le mieux à la réalité. Les enfants ont besoin de 2 semaines en avril où il fait beau pour se reposer. De même, ils considèrent que pour les élèves qui passent le bac, ces 2 semaines constituent la dernière période de révisions. De plus, l'argument du taux d'absentéisme ne peut pas être un argument pour le choix du calendrier surtout que ce taux d'absentéisme a eu lieu de janvier à la mi-février.

Le calendrier 2 est écarté. Le vote est proposé entre les calendriers 1 et 3 pour ne pas disperser les votes.

Vote : Calendrier 1 : 6 voix Pour Calendrier 3 : 11 voix Pour ➔ le calendrier 3 est adopté.

Madame Garrec indique que ce nouveau découpage de l'année scolaire fera l'objet d'un bilan. Le test de congés allongés au cœur de l'hiver vaut la peine d'être fait. Elle rappelle que le calendrier à soumettre à l'approbation de l'AEFE est étudié chaque année et qu'évidemment la discussion du prochain pour 2016-2017 se fera à la lumière des constats faits par les élèves, les parents et les personnels.

c) Suivi du plan numérique de l'établissement.

La mise en place du plan numérique a été plus « compliquée » que prévu mais les problèmes techniques ont été résolus.

Le suivi extérieur fait par M. KARSENTI se finalise.

Une demande de consentement va être envoyée à toutes les familles des CM2 et 6° pour participer à la recherche.

Les élèves de CM2 et 6° vont remplir un formulaire ainsi que les enseignants. Les résultats seront recueillis par l'équipe KARSENTI.

A l'issue de cette enquête, une équipe viendra, le 10 avril, dans une classe de 6° et de CM2. Le but est d'analyser une séance de travail, de rencontrer les enseignants et de réaliser certains témoignages d'enfants.

Cette première étude fera l'objet d'un rapport d'étape avec vidéo (fin avril).

Après cette phase d'observation, il y aura une nouvelle phase de questionnaire et une nouvelle observation si possible (en juin).

A la question d'un parent concernant le numérique, Madame Garrec précise que l'utilisation du manuel numérique est imposée pour les CM2 et les 6°.

d) Bilan des activités et événements.

Intervention de M. Simon pour présenter les activités et événements du primaire :

- Sorties culturelles
- Sorties sportives
- Danse et chorale
- Camps
- Ecole&cinéma
- Expositions

Intervention de M. Casier pour présenter les activités et événements du secondaire :

- Sorties culturelles
- Sorties sportives
- Danse et chorale
- Camps
- Ecole&cinéma
- Expositions
- Présentation des universités

Mme Durrieu de Madron intervient pour le Pôle Vie de l'élève. Elle précise que le Pôle Vie de l'élève fait le lien entre les élèves, les parents et les professeurs. Il mobilise 9 personnes auxquelles il faut ajouter le pôle santé et le nouvellement recruté animateur socio-culturel (mi-temps de 25 heures/semaine).

Ses missions se définissent comme telles :

- Améliorer, développer et proposer de nouvelles idées d'activités pour les élèves sur le temps du repas.
- S'occuper de tous les comités des élèves
- Prise en charge de l'animation des élèves
- Affichage de toutes les activités culturelles d'Ottawa pour faire le lien avec les élèves, les informer

e) Bénévolat des élèves.

Jusqu'à la fin du premier trimestre 2014, la note de vie scolaire intégrait le bénévolat des élèves, ce qui « motivait » les collégiens.

Le Pôle Vie de l'élève a listé pour chaque collégien les différentes actions bénévoles effectuées et veut mettre en place une nouvelle version du suivi du bénévolat des élèves : une nouvelle fiche sur laquelle l'élève ferait enregistrer ses actions bénévoles à l'intérieur du lycée, voire à l'extérieur. Ces actions seraient ensuite « archivées » au lycée. On peut imaginer qu'à la sortie de l'établissement, le lycée puisse établir une « attestation » des différentes actions bénévoles effectuées durant la scolarité de l'élève.

Faire du bénévolat sert principalement à l'obtention d'une bourse dans le supérieur.

f) 25 ans de l'A.E.F.E. et report du CE

Madame Garrec et le Président de la corporation, Monsieur Khan, se rendront à Paris pour les 25 ans de l'A.E.F.E., le 10 avril. Le lycée Claudel sera mis à l'honneur pour son action dans le numérique.

Ce déplacement est à l'origine du report du prochain Conseil d'établissement.

g) Film promotionnel du lycée

Pour les 25 ans de l'A.E.F.E., le lycée souhaite faire réaliser un film promotionnel du lycée. Ce projet a été « pris en charge » par une terminale qui en a fait son sujet de présentation pour le bac.

Ce film a pour but de mettre en valeur les enfants, les activités réalisées par les élèves au lycée. Il prendra la forme d'une succession d'actions sur une musique : idée de Flash Mob.

h) Ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle à la rentrée 2015.

La porte d'entrée du lycée est la maternelle. La JPO en est la preuve.

Le Conseil d'Administration a donc approuvé l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle de Petite Section, qui nécessitera le recrutement de deux nouveaux personnels, enseignant et éducateur de jeunes enfants.

Monsieur Simon ajoute que cette ouverture va entraîner une réorganisation de la maternelle.

2- Gestion, RH et financier

a) Sécurité (dispositifs et mesures renforcés mis en place)

Point sur la sécurité

Mme Garrec prend la parole pour émettre quelques constats :

La sécurité est une préoccupation depuis longtemps. Il y avait plusieurs soucis à régler comme sécuriser les abords de l'établissement, régler les problèmes de stationnement et de circulation. C'est beaucoup mieux actuellement. Les adultes ont fait de gros efforts pour respecter les consignesmême s'il reste encore quelques irréductibles.

En ce qui concerne la sécurité à l'intérieur, des badges ont été mis en place afin d'éviter la circulation de personnes non identifiées. Pour l'instant le système fonctionne. Cependant, l'entrée est très agréable pour des expositions mais elle reste difficile à contrôler.

Les mesures ont été renforcées après les événements de janvier.

Le travail du personnel d'entretien a été augmenté par la fermeture systématique des portes. L'équipe dirigée par Monsieur PILOTE est ici vivement remerciée.

Il est envisagé un projet de sécurisation plus MODERNE et plus GLOBAL. Par exemple, il faudrait pouvoir être en mesure de FERMER TOUTES les portes ENSEMBLE. Les devis et les dossiers sont en préparation pour être présentés au CA.

Les vigiles aident à une meilleure circulation. Leur contrat prendra fin début mars 2015.

Une subvention à l'AEFE sera demandée pour aider au financement des travaux.

Mr BITOUZET prend la parole en expliquant la nature de sa mission auprès de l'ambassade de France :

Il assure la sécurité des citoyens français (celle des canadiens aussi bien sûr).

Il a un rôle actif dans le listing des délinquants et des criminels. Il fait des échanges de connaissances sur les délinquants internationaux.

Il donne des informations pratiques sur les nouveaux matériels, les nouvelles méthodes.

Il apporte des conseils aux entreprises françaises, comme aux écoles françaises.

Le but n'est pas de se substituer aux forces canadiennes, mais d'apporter une expertise technique au Lycée, dans le domaine des ALARMES ou des relations avec les FORCES de POLICE en général.

Le travail sur la sécurité comprend 4 parties :

1/organisation des flux des personnes

2/mesures passives : caméras, alarmes, badges, ouverture des portes à distance

3/comportement de chacun et veiller au respect des consignes

4/liens avec la police

L'objectif est bien de faire face à tous types d'insécurité.

Il faut être capable de passer d'un temps NORMAL à un TEMPS DE CRISE et pouvoir revenir à l'état normal également.

Le danger n'est pas plus important en France qu'au Canada .Le Lycée est en lien étroit avec la police d'OTTAWA.

Le vigile n'est pas armé. Sa mission est de dissuader un éventuel agresseur.

QUESTION :

Si nous avons connaissance de la radicalisation d'anciens élèves, doit-on le signaler ?

REPONSE :

OUI ! C'est important .La police fait un suivi ici au Canada ou bien en France selon le domicile de la personne.

Tous les établissements scolaires de la Zone monde ont fait un état des lieux des mesures de sécurité.

La police est très réactive à la sécurité des écoles.

QUESTION :

Y a-t-il un service d'évaluation des risques ?

REPONSE :

NON, c'est un « audit » qui ne concerne que les mesures passives. Le but est d'échafauder un plan d'aménagement.

L'audit ne se substitue pas à une société privée. Il ne se substitue pas non plus à la police Canadienne. Il propose des mesures de sécurités physiques.

Le gouvernement canadien a été très transparent sur ses actions.

Une nouvelle Loi anti-terroriste est en discussion actuellement.

a) Frais de scolarité 2015-2016 (pour information)

Les frais de scolarité augmenteront de 5% en 2015/2016 (contre 7% en 2014-2015). L'idée est de réduire l'augmentation graduellement, la situation financière de l'établissement étant en train de s'améliorer. Les tarifs ont été publiés sur le site. Une réflexion est menée sur d'autres sources possibles de financement.

b) Voyages et sorties pédagogiques avec coût pour les familles

Le voyage onéreux à San Francisco ne concernant qu'une classe de 5^{ème} a été remplacé par un voyage à Québec pour les 3 classes de 5^{ème} du 22 au 26 mai pour un total de moins de 490\$ par élève et sur une base de 75 participants. Il est souligné que ce programme est pertinent avec le programme de 5^{ème}.

Vote à l'unanimité pour le projet de 500\$ maximum par élève.

M.Chambrial, DAF, annonce qu'un portail internet va être mis en place pour payer des frais comme les voyages, les activités et sorties scolaires, les fournitures et pour communiquer avec les familles. Son installation

est prévue en septembre 2015. Les chèques ne seront plus acceptés l'année prochaine pour le paiement des frais de scolarité. Le prélèvement ou virement seulement seront possibles et il n'y aura pas de choix de la date de paiement.

b) Questions diverses

Mme Garrec commence cette partie en précisant que la plupart des questions des enseignants relèvent du conseil pédagogique en mars/avril et devront ensuite passer au vote du CE.

- *Quel est le protocole d'observation de l'expérimentation de l'usage du IPAD en 6e ? Quels sont les bilans de Mr Thierry Karsenti sur cette expérimentation ?*
Question sur le numérique déjà traitée plus haut.

- *En raison des difficultés de remplacement en Arts Plastiques , des professeurs du secondaire demandent que soit porté au vote du CE du 12 février 2015 la création d'un poste de résident dans cette discipline .*
Mme Garrec rappelle que la carte des emplois a déjà été votée en faveur d'une demande de création à l'agence d'un poste de professeur des écoles en première position et d'un poste résident en arts plastiques en second. Ce dernier poste avait été gelé par l'agence et avait été transféré en Mathématiques où il y avait un besoin. Les demandes de ces deux créations de poste ont eu lieu en septembre et seront analysées en mars. La direction a peu d'espoir, l'école ayant déjà bénéficié l'année dernière d'une création de poste de résident supplémentaire. Le poste en maternelle sera donc un statut de recruté local. On ne peut pas faire une demande à la mi-février pour une création de poste. L'année prochaine un professeur de mathématiques a annoncé son départ ainsi qu'un professeur d'école.

La date du prochain CE n'est pas fixée mais ce sera après le 10 avril 2015.

La séance est levée à 21h.

Mme Cathelineau, Mme Mirmiran, Mme Daher, M.Galéron (représentants des enseignants)